



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 FEVRIER 2018**

Absents excusés : Michel CADET (pouvoir à Véronique SABIRON), Katia HAYRAULT, Dominique DAVID (pouvoir à Françoise BABIN), Yves GAZEAU (pouvoir à Corinne AUBINEAU)

Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2018

Révision du loyer de la boulangerie

Le conseil municipal a décidé d'appliquer l'augmentation légale de l'indice des loyers commerciaux à compter du 1^{er} mars 2018 pour le loyer de la boulangerie. Celui-ci sera de 368.18€ HT/mois (contre 360.80 actuellement)

Création de deux emplois permanents

Le conseil municipal décide de créer deux emplois permanents sur les grades administratifs et techniques dans le cadre du reclassement d'un agent communal.

Installation d'équipement de défense incendie

Le conseil municipal décide de prendre en charge un équipement équivalent à 120m³ pour tout équipement supérieur à 120m³. Il est également décidé que l'excédent fera l'objet d'une participation versée par le demandeur de l'autorisation d'urbanisme et que l'équipement restera public. Une convention de mise à disposition gratuite devra être signée entre la commune et la personne privée pour toute installation d'un équipement de défense incendie sur le domaine privé.

Désaffectation, déclassement et cession d'une portion communale

Le conseil municipal a constaté la désaffectation d'une portion de voie communale au lieu-dit La Boulinière d'une superficie de 172m². Il a été prononcé le déclassement de cette portion de voie qui ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation. La cession de cette portion aux consorts Souchard a été validée à 1€/m² soit 172 euros. L'ensemble des droits, frais et taxes seront à la charge de l'acquéreur (bornage, notaire).

Remplacement de menuiseries extérieures

Le conseil municipal valide le changement des ouvertures de la salle des fêtes (porte cuisine et porte chaufferie) par la menuiserie Pillet pour un montant total 2 392.62€ HT et le remplacement de trois fenêtres et une porte aux logements St Louis par la SARL St Menuiserie Aménagement pour un montant de 4 690€ HT.

Festival Ah !

Le conseil municipal accepte la réalisation de la manifestation dans le cadre du Festival Ah les 02 et 03 juin prochain avec trois animations.

Participation à l'école privée St Louis

Le conseil municipal décide de verser une participation supplémentaire à l'école St Louis au vu de la baisse du forfait par élève versé par la communauté de communes.

Questions diverses

- Prochain CM : jeudi 15/03 à 20h30 et jeudi 12/04 à 20h